

ACCEPTATION DES ACTIVITES DE BATHYMETRIE PARTICIPATIVE DANS LES EAUX SOUS JURIDICTION NATIONALE

1. Sur la base des commentaires reçus au questionnaire en Annexe B à la LC de l'OHI 11/2019, le tableau suivant est publié en tant que liste positive pour guider les activités de recueil de données potentielles entreprises par la communauté maritime élargie dans les eaux sous juridiction nationale.

Etat membre	Zone	Actions spécifiques requises
Argentine	ZEE uniquement	Fournir une copie du jeu de données au service hydrographique
Brésil	ZEE uniquement	Fournir une copie du jeu de données au service hydrographique
Canada	Toutes les eaux – Aucune activité multifaisceau sans autorisation préalable	Informé le service hydrographique du nouveau jeu de données
Chypre	Toutes les eaux	Fournir une copie du jeu de données au service hydrographique
Danemark	Toutes les eaux – Aucune activité multifaisceau sans autorisation préalable	Informé le service hydrographique de tout écart avec la carte publiée
Géorgie	Toutes les eaux	Fournir une copie du jeu de données au service hydrographique
Allemagne	Toutes les eaux	Informé le service hydrographique du nouveau jeu de données
Monaco	Toutes les eaux	Fournir une copie du jeu de données au service hydrographique
Pays-Bas	Toutes les eaux	Informé le service hydrographique du nouveau jeu de données
Nouvelle-Zélande	Toutes les eaux	Informé le service hydrographique du nouveau jeu de données
Norvège	Toutes les eaux – Aucune activité multifaisceau sans autorisation préalable	Informé le service hydrographique du nouveau jeu de données
Philippines	Routes de navigation et passages en transit uniquement	Aucun
Afrique du Sud	ZEE uniquement	Fournir une copie du jeu de données au service hydrographique
Suède	ZEE uniquement	Informé le service hydrographique du nouveau jeu de données
Etats-Unis	Toutes les eaux	Aucun

2. Dans des circonstances normales, qu'il s'agisse d'une demande d'informer le service hydrographique concerné des nouvelles données ou de fournir une copie du jeu de données, ceci sera entrepris par les tiers de confiance auxquels le jeu de données a été soumis. Le Centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique (DCDB) enregistrera le jeu de données jusqu'à réception des autorisations voulues pour le mettre dans le domaine public.

3. En toutes circonstances, et conformément aux pratiques actuelles, tout écart, toute erreur ou tout ajout aux renseignements publiés sur les cartes officielles ou dans les publications nautiques associées devrait être porté à l'attention du service hydrographique concerné par les moyens les plus rapides possibles. L'utilisation continue de la procédure de *notes hydrographiques* continues comme méthode de transmission des informations est encouragée.

4. Il est demandé aux navigateurs de fournir des commentaires et des informations en retour, aux fins d'examen en vue de leur inclusion dans la prochaine édition, sur quant à leurs expériences opérationnelles d'utilisation de la Publication de l'OHI B-12 – *Guide d'orientation de l'OHI sur la bathymétrie participative* – au Secrétariat de l'OHI (info@iho.int).